

# BUDGETS PRIMITIFS 2020





# Les budgets primitifs

Je vous propose pour 2020 une construction budgétaire fondée sur nos essentiels, attractivité et solidarité, tout en intégrant une dimension sociétale et innovante encore plus prégnante.

Cela s'articulera notamment autour :

- De la concrétisation de programmes économiques d'envergure, notamment les créations de ZAC, de bâtiments relais et les viabilisations de parcelles, dans le respect des fondamentaux de l'écologie transversale en termes d'aménagement du territoire.
- Du développement de dispositifs de formation à haute valeur ajoutée (tomographie) ou à vocation plus sociale (école de production) en parfaite concordance avec les besoins des habitants, sur le PARC INDUSTRIEL ou au CARREAU DE LA MINE en créant un environnement propice à la structuration d'une offre pérenne, complète et adaptée.
- De la création d'un panel de services dans le domaine sanitaire et social dans les champs du handicap, de la petite enfance, de la dépendance, de la vieillesse, de l'insertion, etc.
- Dans la continuité, la gestion de nos compétences historiques en termes d'emploi, de soutien à l'artisanat et aux commerces, de traitement et collecte des déchets, d'assainissement, etc.
- Quant au cadre de vie, je vous rappelle les opportunités que nous pourrions saisir suite à la labélisation du golf TERRE DE JEUX 2024.

Concrètement, ces orientations seront prises en charge grâce à notre capacité d'autofinancement de 5 104 K€, la reprise des excédents du budget annexe Usine relais au budget général et un recours à l'emprunt limité et maîtrisé pour le budget annexe assainissement.

Etant entendu que l'ensemble des résultats de 2019 indiqués dans les budgets sont des résultats provisoires, la trésorerie n'ayant pas fourni ses comptes de gestion.

# Table des matières

<b>I. BUDGET GENERAL</b>	1
<b>1. Section de fonctionnement</b>	3
1.1 Les dépenses de fonctionnement	4
1.2 Les recettes de fonctionnement	7
<b>2. Section d'investissement</b>	10
2.1 Les dépenses d'investissement	11
2.2 Les recettes d'investissement	12
<b>II. BUDGETS ANNEXES</b>	13
<b>1. Gestion des déchets</b>	13
1.1 Section de fonctionnement	14
1.2 Section d'investissement	15
<b>2. Assainissement</b>	16
2.1 Section de fonctionnement	17
2.2 Section d'investissement	19
<b>III. VERSION CONSOLIDEE</b>	20
<b>1. Les dépenses réelles consolidées</b>	21
<b>2. Les recettes réelles consolidées</b>	22
<b>Vote des budgets</b>	23



# Budget général

Le budget général intègre désormais l'ensemble de nos opérations à l'exclusion des services financés par des redevances : la gestion des ordures ménagères et l'assainissement.

Les produits de fiscalité des entreprises que nous dégageons permettent encore de financer, à niveau quasi constant, la prise en charge de nombreuses prestations en lieu et place des communes, de pérenniser notre patrimoine par un entretien régulier et d'entreprendre des actions nouvelles.

## BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	16 648 500	FONCTIONNEMENT	16 648 500
Reversement aux communes	2 048 000	Fiscalité	7 797 100
Contribution FPIC	501 400	Dotations	2 673 550
Charges à caractère général	2 539 700	Produit des services	364 200
Charges de personnel	2 450 000	Autres recettes	1 737 400
Charges de gestion courante	1 739 500	Excédent antérieur reporté	3 967 250
Intérêts de la dette	535 000	Amortissements des subventions	109 000
Charges exceptionnelles	870 000		
Virement à la section d'investissement	3 824 900		
Amortissements	2 140 000		

## BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (en €)	
INVESTISSEMENT	15 065 800
Administration générale	272 828
Sécurité	16 000
Développement économique	9 302 401
Tourisme	21 000
Habitat / Logement	13 000
Interventions sociales (petite enfance et FESAT)	1 861 597
Loisir et culture	490 100
Formation	662 500
Urbanisme	129 915
SIG	94 402
Services Techniques	1 500
Piscine	256 557
Capital de la dette	1 789 000
Opération pour compte tiers	25 000
Opérations patrimoniales	21 000
Amortissement des subventions	109 000

RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	15 065 800
Excédent antérieur Budget général	3 382 650
Excédent antérieur Budget annexe Usine Relais	4 680 000
Produit des cessions	111 500
FCTVA	275 738
Subventions	626 012
Comptabilité distincte rattachée	4 000
Opérations patrimoniales	21 000
Virement de la section d'exploitation	3 824 900
Amortissements	2 140 000

## 1. Section de fonctionnement

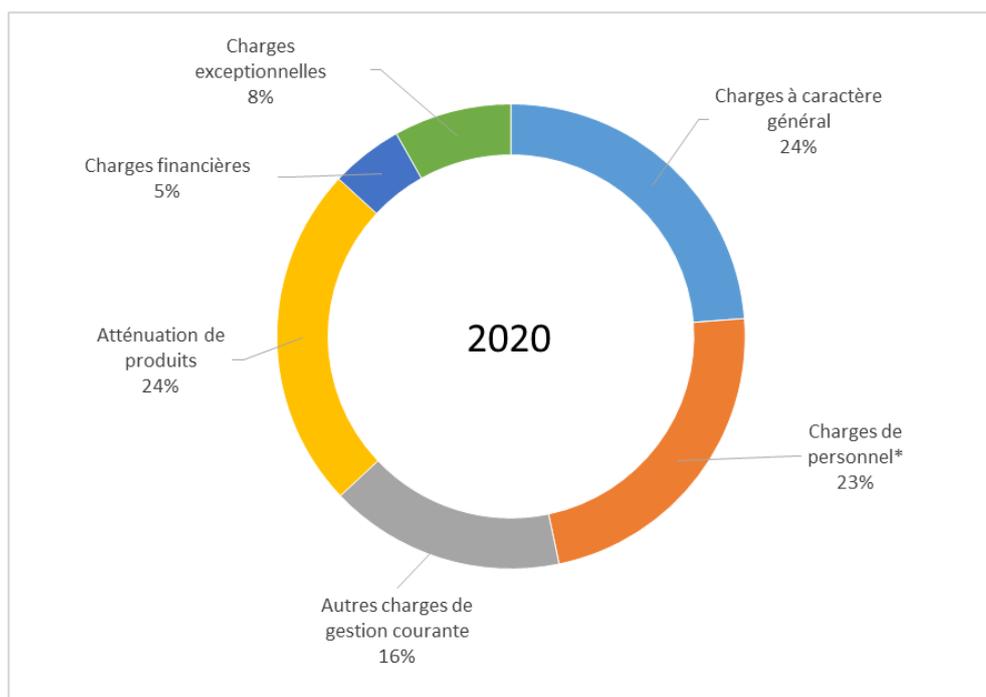
Pas de changement structurel dans nos équilibres financiers, étant entendu que les dépenses sont essentiellement concentrées sur nos compétences « sources » en vue d'optimiser le service rendu à l'utilisateur. Vous en trouverez une présentation succincte en page 5.

On notera la désormais traditionnelle augmentation du FPIC avec la probable prise en charge par le DUF des 2 parts, communale et intercommunale, au titre de la solidarité communes/EPCI et le versement des subventions aux budgets annexes gestion des déchets et assainissement. A priori, pas de bouleversement majeur dans l'exercice de nos compétences, celle liée à l'eau n'ayant pas d'impact direct sur le budget.

### 1.1 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)			Répartition des dépenses (en %)	Evolution 2019-2020
CHAP	LIBELLES	BP 2020 intégrant le budget Usine Relais		
011	Charges à caractères général	2 539 700	15.25 %	- 2.66 %
012	Dépenses de personnel*	2 450 000	14.72 %	+ 1.45 %
65	Autres charges de gestion courante	1 739 500	10.45 %	+ 11.74 %
014	Atténuation de produits (versements aux communes et FPIC)	2 549 400	15.31 %	+ 0.74 %
66	Charges financières	535 000	3.21 %	- 11.42 %
67	Charges exceptionnelles	870 000	5.23 %	+ 42.11 %
<b>TOTAL dépenses réelles</b>		<b>10 683 600</b>	<b>64.17 %</b>	<b>+3.44 %</b>
042/023	Autofinancement	5 964 900	35.83%	+12.19 %
<b>TOTAL Général</b>		<b>16 648 500</b>	<b>100 %</b>	<b>+6.42 %</b>

## Dépenses réelles de fonctionnement



### Les charges à caractère général :

#### ○ **Les frais d'administration générale :**

Ces dépenses sont constituées par des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité, carburants, pour un montant de 287 400 € (dont éclairage public).

S'y ajoutent : les frais de maintenance de nos logiciels (166 800 €), les frais de télécommunications, les locations immobilières et mobilières (83 050 €), les contrats de prestation (105 380 €).

#### ○ **Les frais de communication :**

Une somme de 66 000 € sera consacrée aux différentes actions de communication du DUF.

#### ○ **Les frais liés aux équipements sportifs :** 261 250 €

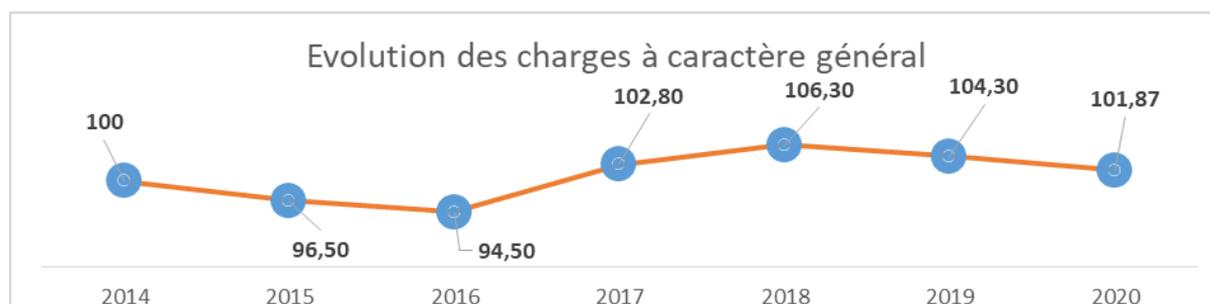
#### ○ **Les interventions sanitaires et sociales :**

Les frais d'entretien du multi-accueil petite enfance de Faulquemont (toiture, menuiserie, travaux d'aménagement intérieur) sont programmés après 13 ans de fonctionnement afin de préserver la qualité des services proposés ainsi que la création d'un Relais d'Assistants Maternelles (RAM) itinérant.

#### ○ **Le développement économique :**

L'entretien de notre patrimoine sur nos différents sites (golf, centre de formation, maison de justice et du droit, pôles administratifs et techniques, zones d'activités, gendarmerie, centre de secours, aire d'accueil des gens du voyage, centre équestre du Herrenwald, espaces verts et voiries) s'élève à 1 154 500 €. Ces frais ont pour principe de limiter sa dégradation et permettent une réhabilitation progressive et rationnelle.

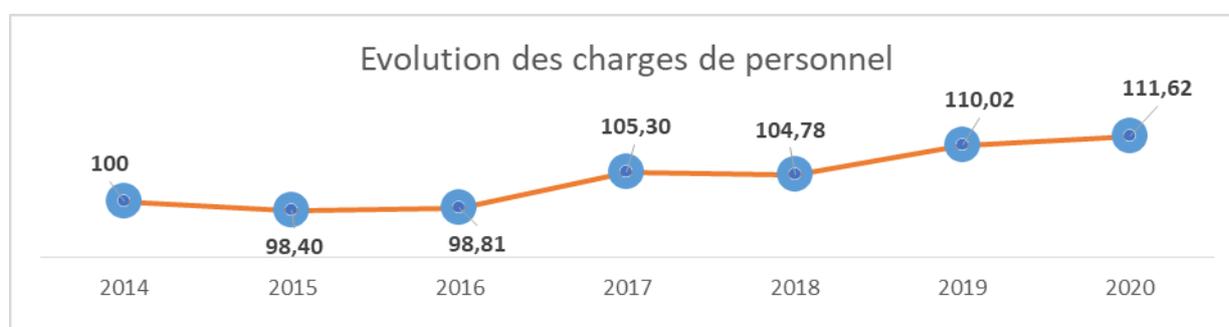
L'évolution des charges à caractère général reste stable :



(Indice 100 : 2 493 000 € montant de 2014)

### La maîtrise des charges de personnel

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement élevée passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale.



(Indice 100 : 2 195 000€ montant de 2014)

### Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

Evolution du FPIC depuis 2012 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>PART EPCI (€)</b>	-13 364	-35 313	-64 283	-90 051	-169 662	-242 720	-254 765	-263 676	-282 098
<b>PART COMMUNES MEMBRES (€)</b>	-20 622	-30 294	-55 150	-75 850	-142 801	-200 715	-210 298	-218 978	-219 264
<b>TOTAL (€)</b>	-33 986	-65 607	-119 433	-165 901	-312 463	-443 435	-465 063	-482 654	-501 362

Total cumulé prélevé 2 589 904

### Les charges de gestion courante :

- les indemnités des élus (95 000€)
- les charges diverses (50 000 )
- les participations prises en charge pour les communes (1 594 500 €)

Participations prises en charge pour les communes :

ENSEIGNEMENT	
ELEVES COLLEGES (Pasteur-Le castel-Verlaine)	38 000 €
SYNDICAT COLLEGES REMILLY (2017.2018.2019.2020)	25 600 €
CULTURE	
MEDIATHEQUE CREANTO	45 000 €
ECOLE DE MUSIQUE	10 000 €
SOUTIEN AUX SAISONS CULTURELLES	20 000 €
SALUBRITE PUBLIQUE	
FOURRIERE ANIMALE	21 400 €
SECURITE	
AMICALES SAPEURS POMPIERS	5 500 €
SDIS	520 000 €
GEMAPI	
GEMAPI	100 000 €
DEVELOPEMENT ECONOMIQUE	
GEME	30 000 €
PLASTINOV	10 000 €
AMA (Agence Moselle Attractivité)	38 000 €
WIMOOV	15 000 €
MISSION LOCALE	32 000 €
DIVERS	44 500 €
TOURISME	
OFFICE DE POLE TOURISTIQUE	50 500 €
LOGEMENT	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	150 000 €
FSL (Fond Social pour le Logement) 2019 et 2020	16 000 €
INTERVENTIONS SANITAIRE ET SOCIALES	
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE FAULQUEMONT	157 000 €
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LONGEVILLE-LES-SAINTE-AVOLD	189 000 €
RELAIS ASSISTANT MATERNEL	52 000 €
SENIOR CONNECT +	25 000 €

Les charges exceptionnelles

Il est prévu le versement de 2 subventions exceptionnelles :

- 500 000 € au budget annexe assainissement afin d'éviter une augmentation inenvisageable de 70 % de la redevance d'assainissement ;

- 370 000 € au budget annexe gestion des déchets pour pallier au déficit et incertitudes budgétaires du SYDEME.

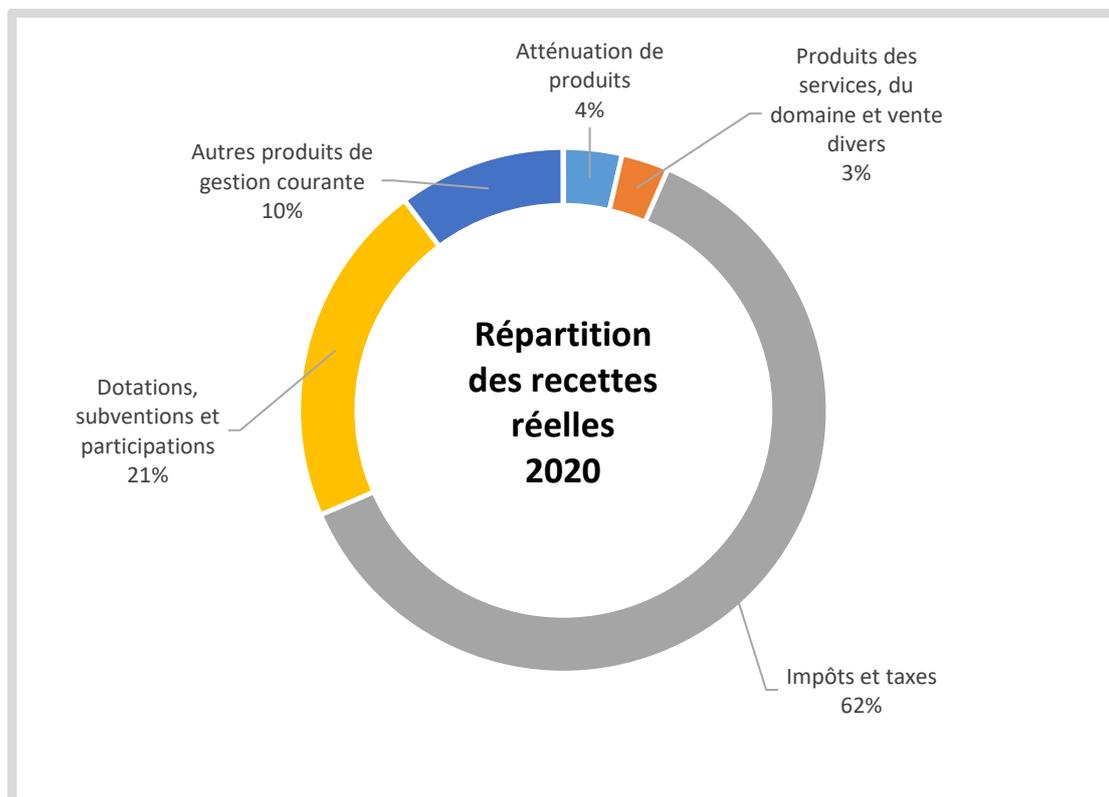
## 1.2 Les recettes de fonctionnement

Maintien de la fiscalité directe à taux constants : notre coefficient de mobilisation du potentiel fiscal démontre notre volonté fiscale de contribuer au développement économique et nous permet de rester attractifs. Mais la vraie valeur ajoutée du District réside dans notre capacité à être réactifs aux demandes des porteurs de projets pour favoriser les programmes de développement endogènes ou les implantations.

Plusieurs projets devraient se concrétiser en 2020 et générer la création d'une centaine d'emplois. Cette dynamique nous permet également de pérenniser les bases fiscales, mêmes si les résultats ne sont pas proportionnels aux efforts déployés.

A noter également notre demande d'intégrer PONTPIERRE en zone d'Aides à Finalité Régionale (AFR) pour débloquer les financements de l'ETAT sur les projets privés.

Recettes de fonctionnement (en €)			Répartition des recettes (en %)	Evolution 2019-2020
CHAP	LIBELLES	BP 2020 intégrant le budget Usine Relais		
013	Atténuation de charges	449 300	2.70 %	-7.07 %
70	Produits des services, du domaine et vente divers	364 200	2.19 %	+7.05%
73	Impôts et taxes	7 797 100	46.83 %	-1.21 %
74	Dotations, subventions et participations	2 673 550	16.06%	-3.42 %
75	Autres produits de gestion courante	1 286 500	7.73 %	-8.07 %
76+77	Produits financiers et exceptionnels	1 600	0.01 %	- 50.00 %
<b>TOTAL recettes réelles</b>		<b>12 572 250</b>	<b>75.52 %</b>	<b>-2.44 %</b>
002	Excédent N-1 reporté	3 967 250	23.83 %	+49.84 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 000	0.65 %	
<b>TOTAL recettes de fonctionnement</b>		<b>16 648 500</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 6.42 %</b>



### La fiscalité directe locale

Les trois **taxes directes locales** (taxe d'habitation et taxes foncières) et **taxe des entreprises** (contribution foncière des entreprises)

**4 173 000 €**

L'accroissement du produit fiscal est exclusivement lié au dynamisme des bases.

Ces prévisions prennent en compte la revalorisation des valeurs locatives et le maintien des taux conformément au DOB voté en Conseil Communautaire le 29 janvier 2020.

- Taux de la taxe d'habitation : 8,12 %
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94 %
- Taux de la CFE : 19,43 %

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 367 600 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 509 000 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 450 800 €
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 285 000 €

## Les produits du service (364 200 €)

Il s'agit pour l'essentiel des recettes liées à la piscine (236 000€) proposant les activités suivantes :

Activités	Tarifs unitaires	Tarifs semestriels	Tarifs annuels
Bébés nageurs (enfant et 2 accompagnateurs)	8.00 €	60.00 €	
Jardin aquatique	Gratuit pour les moins de 3 ans		
Les Minots	7.00 €		
Pour le 1 <sup>er</sup> enfant		60.00 €	
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant		45.00 €	
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant		27.00 €	
Natation jeunes et ados	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Ecole de natation			
Pour le 1 <sup>er</sup> enfant			120.00 €
Pour le 2 <sup>ème</sup> enfant			90.00 €
Pour le 3 <sup>ème</sup> enfant			54.00 €
Leçon individuelle	24.00 €		
Natation adultes	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquaphobie / Apprentissage	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquasanté	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquagym	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquatonic	7.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquabike cours collectif avec MNS	8.00 €		
Aquaworkout	8.00 €		

TARIFS	
Entrée adulte	3.00 €
Tarif annuel - 100 entrées adultes	190.00 €
Entrée enfant	2.50 €
Abonnement adulte 7 entrées + 1 gratuite	17.50 €
Abonnement enfant 7 entrées + 1 gratuite	14.00 €
Scolaires (hors DUF)	3.50 €
Collèges	3.50 €
Tarifs CE	
Enfants - jusqu'à 99 entrées	2.00 €
Enfants - à partir de 100 entrées	1.40 €
Adultes - jusqu'à 99 entrées	2.50 €
Adultes - à partir de 100 entrées	1.40 €
Centre de loisirs	
Jusqu'à 99 entrées	2.00 €
A partir de 100 entrées	1.40 €

### Les autres recettes de gestion

- La DSP Golf : 10 000 €.
- La refacturation des charges de personnel au budget annexe assainissement : 416 000 €.
- Le revenu issu de la location des garages et de la gendarmerie : 250 000 €.
- Le revenu issu des locations (Bureaux de la Croix Rouge, Prévaction, Iseetec, locations de salle) : 13 000 €
- Les loyers des bâtiments relais en crédit-bail (Grundfos, Brafer Viessmann, Score, ESAT) : 969 000 €.

### Le FCTVA de l'entretien des bâtiments, des voiries et des réseaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible de récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des réseaux en plus des bâtiments publics et de la voirie. Une recette estimée à 113 250 € résulte des opérations envisagées par le DUF.

### L'excédent antérieur reporté

L'excédent de fonctionnement du budget annexe usine relais de 1 043 909 € a été intégré avec l'excédent antérieur reporté du budget général d'un montant de 2 923 295 €.

## **2. Section d'investissement**

Des dépenses soutenues bien évidemment mais sur des équipements générateurs de richesse ou d'attractivité pour le territoire.

Il est utile de préciser que cette stratégie s'inscrit dans le cercle vertueux de limitation des charges de fonctionnement à terme.

Conformément aux orientations du DOB, nous engageons essentiellement les investissements sur l'aménagement économique durable du territoire (Création de ZAC, modernisation des zones d'activités, bâtiments-relais, reconversion des bâtiments au CARREAU DE LA MINE) la formation (école de production, tomographie), la structuration de notre politique petite enfance et l'accompagnement du handicap. Dans les communes, cela se traduit toujours par le déploiement de la fibre et le fonds de concours versé par le biais de la DAC. Nous saisissons enfin probablement l'opportunité de la labélisation TERRE DE JEUX pour accentuer l'attractivité du complexe golfique en étudiant l'opportunité d'installer un spa.

Ces investissements d'envergure permettent d'asseoir nos résultats sur le long terme et de rester attractifs, particulièrement pour les jeunes ménages.

Ils seront comme toujours financés par notre forte capacité d'autofinancement, signe d'une gestion vertueuse, ainsi que le recours aux financements partagés avec nos partenaires institutionnels, Département dans le cadre de l'AMITER, ETAT au titre des négociations dans le cadre du projet de TERRITOIRE WARNDT NABORIEN, le solde des opérations sur le contrat de ruralité, la CAF et financements privés sur les projets sanitaires.

## 2.1 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en €)			Répartition des dépenses (en %)
CHAP	LIBELLES	BP 2020	
016	Emprunt et dettes assimilées	1 789 000	11.87 %
20	Etudes, Concessions et droits similaires	294 847	1.96 %
204	Subventions d'équipement versées	2 515 600	16.70 %
21	Immobilisations incorporelles	2 206 971	14.65 %
23	Immobilisations corporelles	8 104 382	53.79 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 000	0.72 %
041	Opérations patrimoniales	21 000	0.14 %
45	Comptabilité distincte rattachée	25 000	0.17 %
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>15 065 800</b>	<b>100 %</b>

Les dépenses réelles d'investissement totalisent un montant de 14 935 800 € et se répartissent comme suit :

- Acquisitions foncières : 1 295 780 €
- Acquisitions matériels: 911 191 €
- Frais d'études : 294 847 €
- Subventions d'équipement versées : 2 515 600 €

Dotations d'Aménagement Communautaire (bâtiments et installations)	600 000 €
Dotations d'Aménagement Communautaire (mobiliers, matériel et études)	100 000 €
Aide à l'investissement des entreprises (ADICAPE)	200 000 €
Programme Habiter Mieux	10 000 €
Subvention Energies Renouvelables	3 000 €
Solde déploiement fibre (total de l'opération : 5 133 200 €)	1 602 600 €

- Constructions : 8 104 382 €

## 2.2 Les recettes d'investissement

- **L'excédent antérieur :** ..... **8 062 650 €**

Celui-ci est composé de l'excédent du budget général d'un montant de 3 382 640 € et de l'excédent du budget annexe usine relais d'un montant de 4 680 010 €.

- **L'autofinancement :** ..... **5 964 900 €**

Il se compose des dotations aux amortissements pour 2 140 000€ et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 3 824 900 €.

- **Les subventions :** ..... **626 012 €**

Le solde des subventions relatives aux travaux de construction du multi-accueil petite enfance à Longeville-Lès-Saint-Avold :

- CAF : 134 400 € (rappel : 448 000 €)
- Département : 145 274 € (rappel : 450 000 €)
- DETR : 146 338 € (rappel : 302 477 €)

Et les travaux relatifs au Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) :

- CAF : 200 000 €

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :** ..... **275 738 €**

## II. Budgets annexes

### 1. Gestion des déchets

Des prévisions bâties sur des hypothèses budgétaires guidées par les nouvelles orientations du SYDEME et l'augmentation structurelle des coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

Nous avons réaffirmé unanimement lors de l'approbation du DOB le nécessaire recours au budget général pour ne pas augmenter la redevance compte tenu des incertitudes du SYDEME.

Nous avons également renforcé nos actions internes quant au recouvrement des impayés pour pallier aux manquements des services de la DGFIP (facilités de paiement, incitation à la mensualisation, relance des usagers, etc.).

Il est également prévu de renforcer les opérations de communication et de sensibilisation au respect des règles de tri, au réemploi (site éco-mairie) ainsi qu'à la lutte contre le gaspillage, notamment alimentaire.

#### BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 618 400	FONCTIONNEMENT	3 618 400
Charges à caractère général	3 093 200	Produit des services	3 100 000
Charges de gestion courante	329 500	Autres produits de gestion courante	140 000
Charges exceptionnelles	30 000	Produits exceptionnels	370 000
Déficit de fonctionnement N-1	130 000	Amortissements des subventions	8 400
Amortissements	35 700		
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	231 150	INVESTISSEMENT	231 150
Dépenses réelles d'investissement	222 750	FCTVA	7 000
Amortissements des subventions	8 400	Excédent antérieur reporté	188 450
		Amortissements	35 700

## 1.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

### Les dépenses

#### Les charges à caractère général

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

Prestations de services :

- **SUEZ RV NORD EST**: gestion et exploitation des déchèteries de Faulquemont et de Longeville-Lès-Saint-Avoid
- **VEOLIA** : collecte des déchets ménagers
- **SYDEME** : enlèvement et traitement sur déchèteries + traitement ordures ménagères, recyclables et bio déchets
- **MINERIS** : collecte du verre
- **Communauté de communes du Sud Messin** : accès à la déchèterie de Rémilly

Ces charges représentent près de 88 % des dépenses réelles de fonctionnement.

#### Les charges de gestion courante

Ces charges concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du SYDEME.

La contribution au SYDEME a été augmentée par arrêté préfectoral du 21 septembre 2018 à 8 € par habitant et est maintenue à ce niveau en 2020.

#### Les charges exceptionnelles

Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères des années antérieures à 2020.

Le règlement de la REOM a fait l'objet de certaines simplifications en faveur des administrés (nouveau règlement soumis à l'approbation du Conseil Communautaire en 2017), en particulier au niveau des annulations : les annulations sont ainsi justifiées au prorata temporis, le principe étant que les factures correspondent bien évidemment au service rendu.

### Les recettes :

#### Les produits des services

Les produits des services représentent 85,67 % des recettes réelles de fonctionnement soit 3 100 000€.

Ils sont composés de la redevance des ordures ménagères.

A titre indicatif, comparaison de la REOM des ménages du DUF  
avec d'autres intercommunalités (en €) :

	Type de facturation	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
2020							
CC DUF	REOM	166	261	318	373	427	458
CC FREYMING-MERLEBACH	Redevance Incitative	160	256	342	418	494	
CC Bouzonvillois Trois Frontières	REOM	121	242	363	484	544	
CC de la Houve et du Pays Boulageois	REOM	183,50	262	340,50	419	497,50	576
CA Saint Avold Synergie	REOM	167	296	348	395	455	

### Les produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des reversements issus de la vente de bois, ferraille, les accès à la déchetterie, les soutiens reversés par le SYDEME pour la revente de plastique, papier, carton, estimés à 140 000 €.

Il est à noter que le SYDEME n'a pas effectué les reversements suivants estimés à 700 000 € :

- revente des meubles : 2<sup>nd</sup> semestre de 2018 et 2019
- revente du bois : 2018, 2019 et 2020
- D3E (appareils usagés utilisant de l'énergie électrique) : 2019
- les soutiens et recyclables : 2017, 2018 et 2019

### Les produits exceptionnels

D'un montant de 370 000 €, les produits exceptionnels correspondent à la subvention provenant du budget général

## 1.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à des frais de signalétique et d'achat de bornes à verre. Quant aux recettes, il s'agit pour l'essentiel de l'excédent reporté (188 450 €), du Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des amortissements (35 700 €) dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.



## 2. Assainissement

Poursuite des grands programmes de modernisation de nos équipements (STEP de CREHANGE et entretien des réseaux) pour répondre aux normes drastiques en termes de traitement de l'eau et de sécurisation des infrastructures.

Nos marges de manœuvre sont fortement contraintes par la diminution des financements de l'Agence de l'Eau et la nouvelle priorisation des opérations. Comme vous le savez, ces prescriptions ont totalement remis en cause la planification des travaux de mise en assainissement collectif du secteur ouest.

Là encore, nous avons opté pour un recours au budget général pour contenir la hausse de la redevance et permettre la nécessaire réhabilitation de la STEP de Créhange.

### BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 967 500	FONCTIONNEMENT	3 967 500
Charges à caractère général	1 085 000	Produit des services	2 358 000
Charges de personnel	416 000	Dotations, subventions et participations	89 900
Atténuation de produits	2 000	Produits exceptionnels	500 500
Charges de gestion courante	10 000	Reprises sur provisions	5 000
Intérêts de la dette	192 000		
Charges exceptionnelles	10 000		
Total dépenses réelles	1 715 000	Total Recettes Réelles	2 953 400
Virement à la section d'investissement	1 299 000	Excédent antérieur reporté	562 100
Amortissements	953 500	Amortissement des subventions	452 000

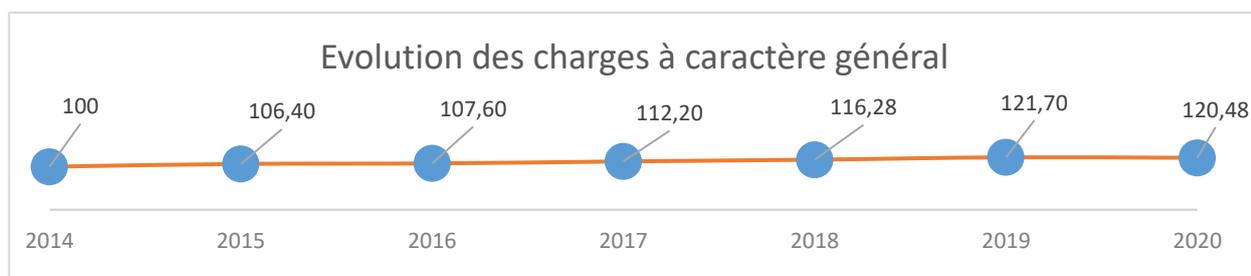
DEPENSES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 006 950
Capital de la dette	641 000
Immobilisation incorporelles	18 900
Immobilisation corporelles	281 400
Immobilisations en cours	2 587 900
Déficit d'investissement reporté	25 750
Amortissement des subventions	452 000

RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 006 950
Excédent de fonctionnement capitalisé	321 790
Subventions	808 810
Emprunt	607 250
Compte de tiers	16 600
Virement section d'exploitation	1 299 000
Amortissements	953 500

## 1.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses :

Les charges à caractère général



(Indice 100 : 900 500€ montant de 2014)

Les dépenses à caractère général sont largement maîtrisées compte tenu du vieillissement des stations, notamment pour la station d'épuration de Créhange créée en 1989.

Les dépenses de 2020 se justifient entre autres par la nécessité de faire réaliser des prestations pour l'analyse des risques de défaillance de chaque station et la mise à jour du manuel d'auto surveillance des stations.

## Les recettes :

### Les produits de services

Ces recettes représentent 59,43 % des recettes de fonctionnement.

Les produits des services sont composés des recettes suivantes :

- ⇒ De la redevance d'assainissement qui est la principale ressource de ce budget,
- ⇒ De la participation pour l'assainissement collectif,
- ⇒ De la refacturation :
  - de l'entretien du pluvial
  - aux entreprises de curage des dépotages à la step de Créhange
  - l'entretien des avaloirs
  - des branchements particuliers
  - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles

Il existe 2 redevances d'assainissement collectif :

- La redevance de collecte (0.88€) qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration
- La redevance de collecte de traitement (1.39€) qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents

COMMUNES	2020	COMMUNES	2020
Adaincourt	0.88€	Bambiderstroff	1.39€
Arraincourt	0.88€	Créhange	1.39€
Fouigny	0.88€	Elvange	1.39€
Han-sur-Nied	0.88€	Faulquemont-Chemery	1.39€
Holacourt	0.88€	Hemilly	1.39€
Thicourt	0.88€	Flétrange	1.39€
Thonville	0.88€	Guinglange	1.39€
Vatimont	0.88€	Haute-Vigneulles	1.39€
Vittoncourt	0.88€	Herny	1.39€
Voimhaut	0.88€	Laudrefang	1.39€
Zondrange	0.88€	Longeville Les St Avoild	1.39€
Hallering	1.39€	Mainvillers	1.39€
Marange	1.39€	Many	1.39€
Vahl-lès-Faulquemont	1.39€	Pontpierre	1.39€
Adelange	1.39€	Téting-sur-Nied	1.39€
Arriance	1.39€	Tritteling-Rédlach	1.39€
Boucheporn	1.39€	Zimming	1.39€

A titre indicatif, tarifs de la redevance Assainissement pratiquée par d'autres intercommunalités :

	Part variable
CC du Warndt	1,30 € m3
CC de la Houve et du Pays Boulageois	1,52 € m3

( Tarif moyen départemental 2018 : 1,58 €m3)

## La subvention d'exploitation

Elle concerne la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en fonction des résultats d'exploitation de nos unités d'épuration et est estimée en 2020 à 89 900 €.

## 1.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

### Les dépenses :

Les dépenses globales d'investissement se répartissent comme suit au budget annexe de l'exercice 2020 :

- Pour les frais d'études : **18 900 €**
- Pour les acquisitions foncières et matériel : **281 400 €**
- Pour les travaux : **2 587 900 €**

Les travaux d'investissement du DUF représentent 64,59 % des crédits inscrits à la section d'investissement. Il convient d'effectuer une répartition de ces crédits budgétaires par opération :

Secteur	Opérations en cours	Crédits 2020 (en €)
Lagunes et réseaux	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Déconnexion des fosses Vahl-lès-Faulquemont</li><li>○ Assainissement Zondrange</li></ul>	<b>978 600 €</b>
Stations d'épuration et réseaux	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Diverses clôtures et toiture</li><li>○ Dégrilleur bassin de Bambiderstroff</li><li>○ Equipement déversoirs d'orage</li><li>○ Travaux de réhabilitation de la Step de Créhange</li></ul>	<b>1 609 300 €</b>

### Les recettes :

Les subventions d'investissement : Dans le cadre des opérations sur le secteur de Vahl-Lès-Faulquemont, Marange-Hallering et Zondrange, le montant des subventions s'élève à 808 812 €, fonds de concours inclus.

Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 1 299 000 €.

Un emprunt de 607 250 € est nécessaire à l'équilibre du budget.



### III. Equilibre budgétaire (budget général + budget annexes)

Pas de changement structurel dans nos équilibres financiers habituels : des dépenses de gestion courante et financières contenues, une masse salariale faible compte tenu du nombre de compétences exercées, une forte capacité d'autofinancement permettant de limiter le recours à l'emprunt, des produits tirés essentiellement de la fiscalité des entreprises, des dépenses d'investissement importantes pour rendre les communes et plus généralement le territoire attractif.

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	BP 2020	BP 2020
BUDGET GENERAL+ USINE RELAIS	16 648 500 €	15 065 800 €
BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	3 618 400 €	231 150 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	3 967 500 €	4 006 950 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 234 400 €</b>	<b>19 303 900 €</b>

**Les budgets primitifs de l'année 2020, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 43 538 300 €.**

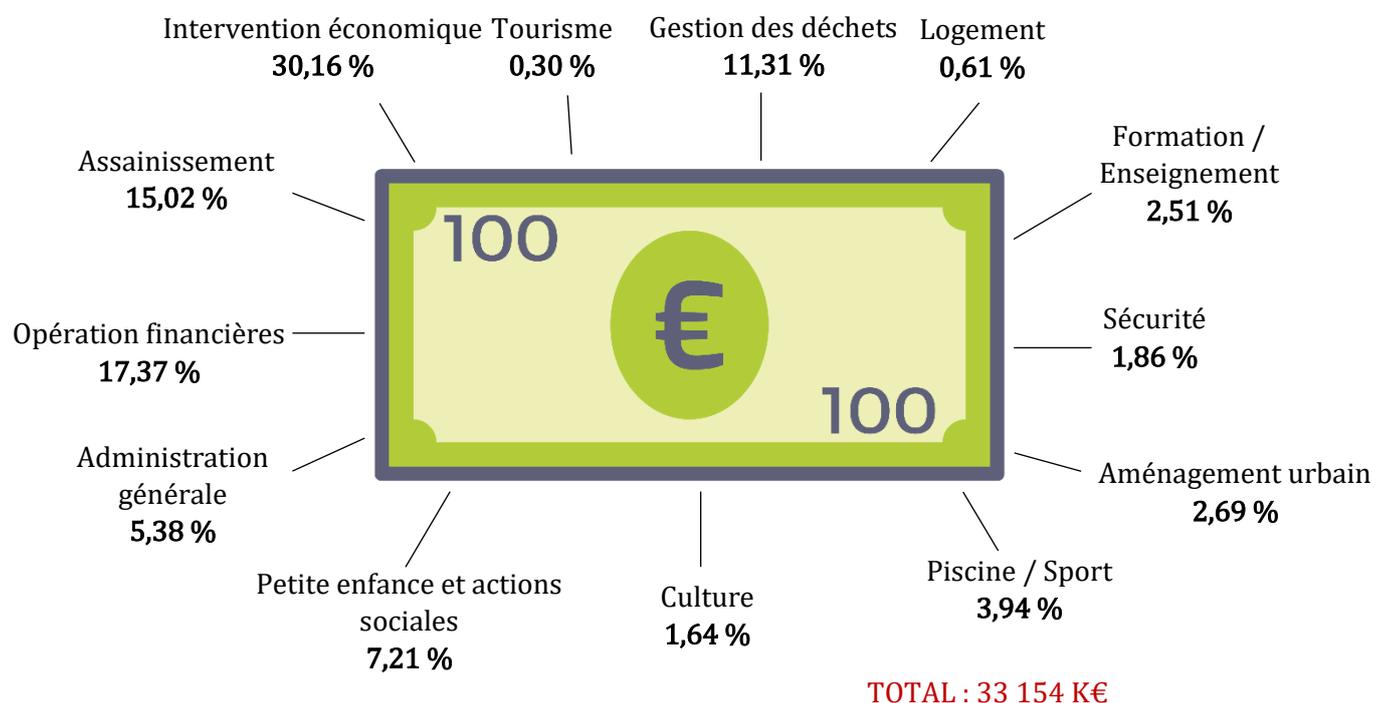
## 1. Les dépenses réelles consolidées du DUF

Globalement, le montant des dépenses prévisionnelles de 2020 s'établissent à 33 154 K€ (39 941 K€ en 2019).

Elles se répartissent comme suit :

- Section de Fonctionnement : 14 492 K€ (14 231 K€ en 2019), soit + 1,83 %
- Section d'Investissement : 18 662 K€ (25 710 K€ en 2019), soit - 27,41%

Au-delà de la présentation détaillée de chacun des budgets, il apparaît nécessaire de consolider l'ensemble des interventions du DUF et de présenter une répartition des dépenses par fonction :



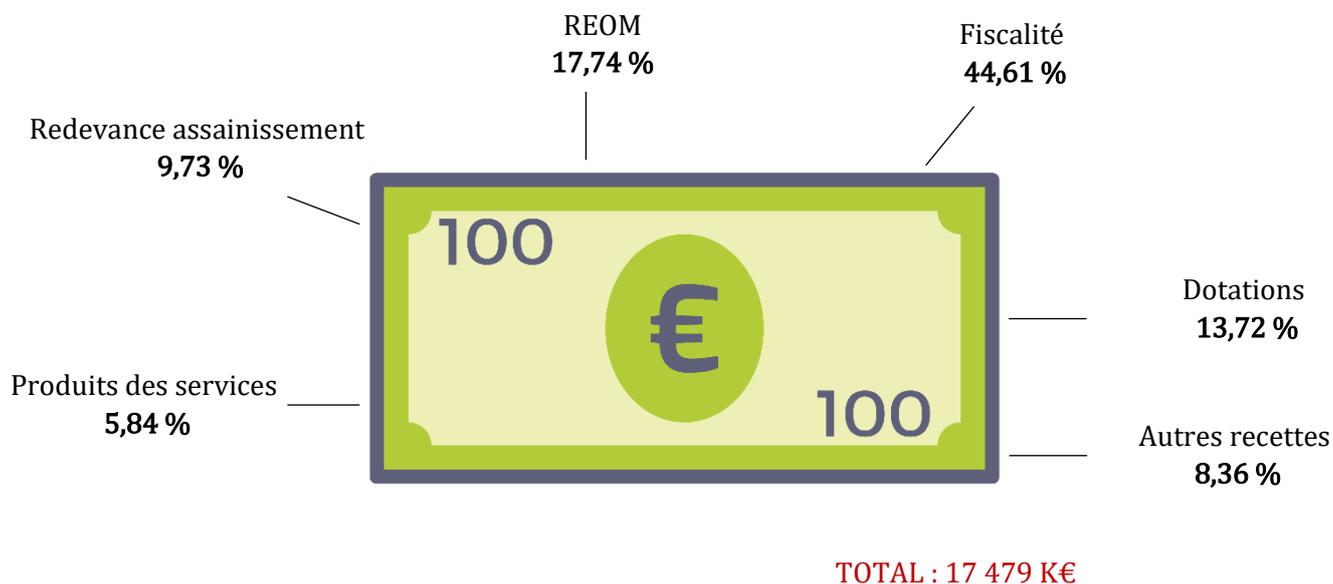
## 2. Les recettes réelles consolidées du DUF

En 2020, le montant des recettes prévisionnelles s'élève globalement à 19 931 K€ :

- 17 479 K€ en section de fonctionnement
- 2 452 K€ en section d'investissement

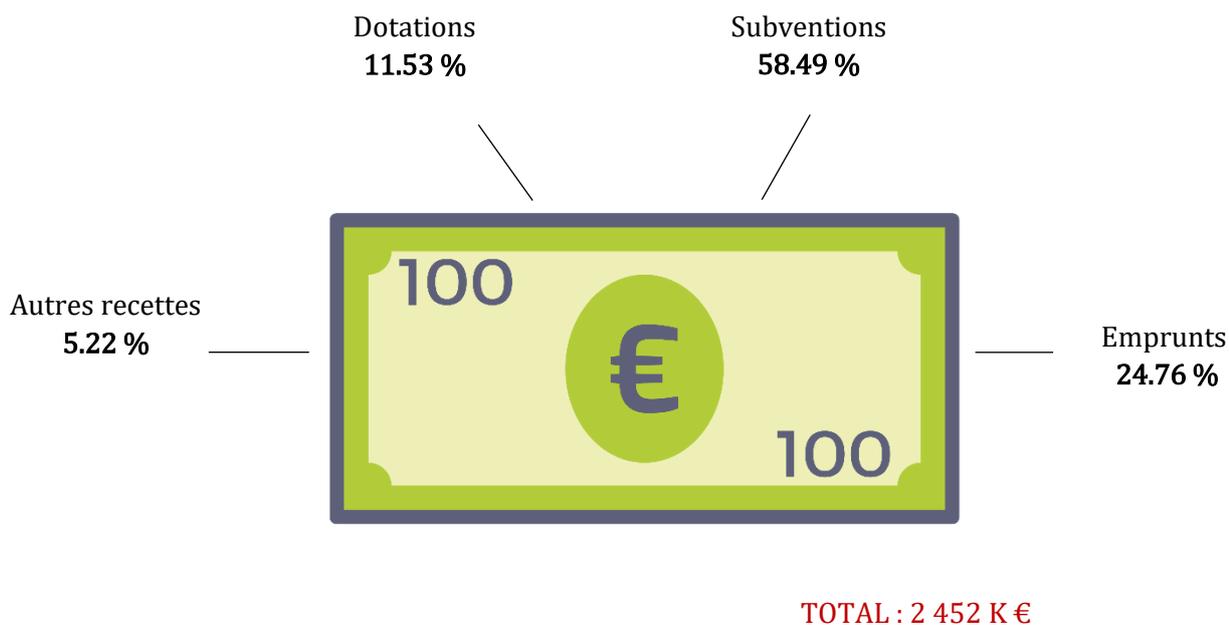
## 2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent, comme suit, par nature :



## 2.2 Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent comme suit :



# VOTE DES BUDGETS



## RATIOS (INSEE : 24 902 habitants)

RATIOS	UNITE	BP 2019	BP 2020
(1) Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/Population	€	<b>389.30</b>	<b>429.02</b>
(1 bis) Tous budgets	€	600.24	783.38
(2) Produits des impositions directes/Population	€	<b>250.98</b>	<b>252.04</b>
(3) Recettes réelles de fonctionnement(RRF)/ Population	€	<b>467.81</b>	<b>504.87</b>
(3 bis) Tous budgets	€	669.72	768.44
(4) Dépenses d'équipement brut/Population	€	<b>517.81</b>	<b>526.96</b>
(4 bis) Tous budgets	€	838.20	651.86
(5) Dette / Population	€	<b>171.10</b>	<b>359.73</b>
(5 bis) Tous budgets	€	1 195.70	1 346.91
(6) D.G.F / Population	€	<b>58.15</b>	<b>58.81</b>
(7) Dépenses de personnel / DRF	%	<b>19.77</b>	<b>19.03</b>
(7 bis) Tous budgets	%	16.02	15.45
(8) Produits des impositions directes / potentiel fiscal	%	<b>0.80</b>	<b>0.74</b>
(9) Marge d'autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	%	<b>85.91</b>	<b>99.20</b>
(9 bis) Tous budgets	%	102.45	95.53
(10) Dépenses d'équipement brutes / RRF = Taux d'équipement	%	<b>110.69</b>	<b>104.37</b>
(10 bis) Tous budgets	%	125.16	84.828
(11) Dette / RRF	%	<b>36.36</b>	<b>71.25</b>
(11 bis) Tous budgets	%	178.54	175.28

Je vous demanderai donc :

- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2020 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectifs pourvus 01/01/2020	BP 2020	Dont temps non complet
<b>BUDGET GENERAL</b>				
<b>Secteur Administratif</b>				
Emplois Fonctionnels		2	2	
Attaché Hors Classe	A	1	1	
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	5	5	
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup>	B	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adj Adm Ppla 1 <sup>ère</sup> CI	C	3	5	
Adj Adm Ppal 2 <sup>ème</sup> CI	C	5	3	
Adj Adm	C	2	2	
Sous-Total		19	19	0
<b>Secteur Technique</b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Technicien Ppal 1 <sup>ère</sup> CI	B	5	5	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2	
Adj Tech Ppal 1 <sup>ère</sup> CI	C	3.5	4.5	
Adj Tech Ppal 2 <sup>ème</sup> CI	C	3	2	
Adj Tech	C	3	3	1
Sous-Total		17.5	17.5	1
<b>Secteur Sportif</b>				
Educateur des APS 2 <sup>ème</sup> CI	B	5	5	
Opérateur des APS	C	1	1	
Sous-Total		6	6	0
<b>Secteur Environnement</b>				
Adj Adm Ppal 1 <sup>ère</sup> CI	C	1	1	
Adj Adm 2 <sup>ème</sup> CI	C	1	1	
Sous-total		2	2	0

## BUDGET ASSAINISSEMENT

### Secteur Technique

Agent de maitrise Ppal	C	3	3	
Agent de maitrise	C	1	1	
Adj Tech Ppal 1 <sup>ère</sup> CI	C	1.5	1.5	
Adj Tech	C	2	2	
Sous-total		8.5	8.5	0
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53</b>	<b>53</b>	<b>1</b>

- D'allouer les subventions et participations et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- De verser les cotisations aux organismes divers (ADIL ...) et de signer les conventions correspondantes,
- D'allouer une subvention de 41 050 € à l'association pour l'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (ASPECT),
- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.),
- De reconduire les attributions de compensation versées depuis 2003 :

## Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaire positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRNGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De reconduire pour 2020 les taux de la fiscalité 2019 :

	TAUX
TAXE D'HABITATION	8.12 %
FONCIER BATI	0.512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Assainissement d'un montant de 500 000 €,
- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Gestion des Déchets d'un montant de 370 000 €,
- D'autoriser l'augmentation (+ 60 000 €HT) de la contribution du Budget général à la gestion des eaux pluviales au Budget annexe Assainissement pour un montant de 415 000 € HT.
- De reconduire les tarifs :
  - de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
  - des bacs roulants, serrures, accès déchèterie, composteurs
  - de l'entrée de la piscine et des tarifs des activités
- D'autoriser la mise en place d'un abonnement semestriel de 60 € pour l'activité « bébés nageurs » à la piscine,
- D'autoriser l'augmentation de la redevance assainissement à 1,39 € m3 aux communes bénéficiant de la collecte et du traitement des eaux usées,
- D'autoriser par voie de conséquence l'augmentation des prestations indexées sur la redevance assainissement :

PARAMETRES EFFLUENTS	Coût HT/kg
DCO ( Demande Chimique en Oxygène)	1,39 €
DBO5 (Demande biologique en Oxygène 5 jours)	2,57 €
MES (Matière en suspension)	1,85 €
NGL (Azote Global)	11,57 €
pT (Phosphore)	34,67 €
Coût dépotage STEP	13,50 €

- De financer par recours à l'emprunt le Budget Annexe Assainissement, à hauteur de 607 250€,
- De mettre en place une durée d'amortissement de 5 ans pour les frais liés à la première acquisition du matériel petite enfance,
- D'approuver la révision du Règlement de la redevance des ordures ménagères qui stipule : « les annulations partielles ou totales des redevances des années antérieures seront effectuées par rétroactivité dans un délai maximum de 4 ans ».
- D'approuver le Budget Primitif 2020 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes «Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitre :

## BUDGET GENERAL

### Section de fonctionnement

Dépenses	16 648 500.00 €
Recettes	16 648 500.00 €

### Section d'investissement

Dépenses	15 065 800.00 €
Recettes	15 065 800.00 €

## BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS

### Section de fonctionnement

Dépenses	3 618 400.00 €
Recettes	3 618 400.00 €

### Section d'investissement

Dépenses	231 150.00 €
Recettes	231 150.00 €

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### Section de fonctionnement

Dépenses	3 967 500.00 €
Recettes	3 967 500.00 €

### Section d'investissement

Dépenses	4 006 950.00 €
Recettes	4 006 950.00 €